

L'équipe de la maternité vous accompagne tout au long de votre projet.

 Tél. 04 50 63 66 09 (site d'Annecy)

 Tél. 04 50 49 66 07 (site de Saint Julien)

[www.ch-annecygenevois.fr](http://www.ch-annecygenevois.fr)

Pôle Femme Mère Enfant

CENTRE HOSPITALIER ANNECY GENEVOIS

Site d'Annecy :

1 avenue de l'Hôpital

BP 90074

74 370 EPAGNY METZ-TESSY

Site de Saint Julien :

Chemin du Loup

74 160 SAINT JULIEN EN GENEVOIS



# Le parcours de soins pour une naissance physiologique

*Un accompagnement personnalisé  
Pour un projet périnatal sécurisé*



## Vous avez souhaité être suivis au sein de la filière physiologique, en confiance partagée avec les différents professionnels de santé hospitaliers et libéraux.

Nous vous proposons de préparer ensemble ce projet :

- Le suivi de votre grossesse est réalisé par un nombre limité de personnes qui doivent travailler de manière coordonnée
- Vous êtes libre de choisir le professionnel qui assurera ce suivi dans le respect de la démarche suivante :
  - 1 RDV obligatoire en début de grossesse et de préférence avant le 6<sup>ème</sup> mois avec une sage-femme hospitalière, pour un **entretien** au cours duquel vous exposerez votre projet
  - 1 prise en charge par une sage-femme libérale le plus tôt possible pour le suivi de grossesse, la préparation à la naissance et le suivi du retour à domicile
  - 1 RDV obligatoire (consultation) avec la sage-femme hospitalière après la 3<sup>ème</sup> échographie, afin de valider la poursuite de votre surveillance au sein du parcours
  - 1 RDV obligatoire au 8<sup>ème</sup> mois de grossesse pour la consultation d'anesthésie



## Le premier entretien avec la sage-femme hospitalière

Cet entretien individuel permet de constituer votre dossier médical et d'organiser le suivi conjoint avec une sage-femme libérale.

Ce temps d'échange permet également d'évaluer :

- Le niveau de risque de la grossesse
- Votre projet de naissance, vos attentes et vos motivations
- Votre engagement dans le parcours physiologique avec la signature d'une charte

## Le projet de naissance

Le projet de naissance vous permet d'énoncer vos souhaits concernant le déroulement de la grossesse et de la naissance.

Il s'agit d'un document écrit et partagé avec la sage-femme libérale et/ou hospitalière. « *Il vise une meilleure compréhension et une satisfaction partagée entre soignants et parents* » (Haute Autorité de Santé mai 2016).

Dans ce projet, la personne accompagnante est un acteur qui s'engage à être présent, actif et soutenant.



## La préparation à la naissance

La préparation à la naissance et à la parentalité est fondamentale dans la réalisation de votre projet de naissance physiologique **avec ou sans** analgésie péridurale.

Elle est réalisée par la sage-femme libérale qui assurera également votre suivi à domicile à la sortie de maternité.

C'est une préparation en couple ou avec la personne accompagnante de votre choix, présente à vos côtés au moment de la naissance.

## La naissance physiologique

Dans le cadre de la filière physiologique l'équipe s'efforcera de respecter le rythme et la physiologie du travail et de l'accouchement.

L'accouchement dans la filière physiologique exclue donc le déclenchement.



Site Annecy



Les espaces de naissance favorisent bien-être et détente, en cohérence avec votre projet.

Il est possible d'amener votre musique, votre coussin d'allaitement, vos balles de massage ou tout autre matériel favorisant votre confort.

Si vous souhaitez accoucher dans l'eau cela est possible sur la maternité de St Julien en Genevois.

## Le séjour à la maternité

Les soins sont organisés pour favoriser votre autonomie tout en garantissant sécurité et qualité de la prise en charge.

Il est possible pour la personne accompagnante de passer 1 ou plusieurs nuits à vos côtés lors de votre séjour selon les disponibilités et l'adhésion à charte de bonne conduite. Dans ce cas un forfait hôtelier sera facturé selon la tarification en vigueur.

## Retour à domicile

Votre retour à domicile est anticipé et organisé en amont avec votre sage-femme libérale. Rapidement après votre accouchement il est nécessaire de la contacter afin d'organiser les modalités pratiques du suivi. Une sortie précoce est à prévoir **au plus tard 24h** après votre accouchement et selon certains critères (voir document « SORTIE DE MATERNITE »).

La première visite avec votre sage-femme libérale aura lieu 12 à 24 heures après votre sortie de la maternité (selon l'heure de sortie).

Un RDV de suivi est à prévoir avec votre sage-femme libérale ou un médecin généraliste ou un pédiatre 48h après l'accouchement, **et** avec un médecin entre J6 et J10.

Un RDV vous sera fixé sur l'hôpital de St Julien pour réaliser le dépistage auditif pour votre bébé.

